



Voici un courrier reçu de la Région Wallonne afin de vous mettre en garde face à des pratiques douteuses... :

Par l'entremise de cet article, nous voudrions vous mettre en garde contre l'agissement de certaines entreprises utilisant des pratiques commerciales déloyales au nom de la Wallonie/Région wallonne.

Selon de nombreux témoignages parvenus au « 1718 » (n° de renseignement de la Wallonie/Région wallonne), plusieurs sociétés tentent de vendre des panneaux photovoltaïques, des travaux d'isolation ou d'autres travaux économiseurs d'énergie, en faisant miroiter aux citoyens des audits énergétiques gratuits, des **primes régionales « gonflées »** ou encore en invoquant des **travaux d'isolation qui seraient devenus obligatoires en Wallonie pour toute habitation raccordée au réseau électrique**.

Ces sociétés agissent souvent par l'entremise de call center. Les interlocuteurs se réclament d'une ASBL (Economie Energie Wallonie ou Plateforme SNA Energie par exemple) et se disent **mandatés par la Région wallonne** pour réaliser une enquête auprès des citoyens sur leur consommation d'énergie ou pour effectuer des bilans énergétiques. Les sociétés visées utilisent parfois le **logo officiel de la Wallonie/Région wallonne**, pourtant protégé, ou son ancien logo (le W fléché : **W**) pour faciliter la tromperie.

Une fois la confiance du citoyen/consommateur acquise, la société commerciale, forte du rendez-vous obtenu, mettra tout en œuvre pour vendre ses produits (très souvent des panneaux photovoltaïques) ou travaux économiseurs d'énergie et ce parfois même en dépit du bon sens.

Le Service public de Wallonie tient dès lors à préciser que :

- bien que leur coût puisse être réduit par l'obtention d'une prime, les audits énergétiques ne sont pas gratuits et ne sont pas « offerts » par la Région ;
- bien qu'il y ait des exigences en cas de travaux soumis à permis d'urbanisme, la Région n'impose pas que toutes les habitations soient isolées dès lors qu'elles sont raccordées au réseau électrique ;
- actuellement, la Région n'effectue pas d'enquête auprès des citoyens sur leur consommation d'énergie;
- lorsque la Région a l'intention d'effectuer une enquête par téléphone, des courriers sont envoyés au préalable aux citoyens pour leur demander l'autorisation de les appeler.

Retrouvez toutes les informations concernant ces pratiques déloyales sur le site : wallonie.be

De même, pour rappel, la Wallonie/ Région wallonne dispose d'un n° gratuit afin de répondre à vos questions relatives à la Wallonie, ce n° est le **1718**.

Service public de Wallonie

DGO Pouvoirs locaux, Action sociale et Santé
Direction fonctionnelle et d'appui



Avenue Gouverneur Bovesse, 100
5100 Namur (Jambes)

Votre Ecopasseur communal : Véronique BLAISE - 084/24 40 32 - veronique.blaise@la-roche-en-ardenne.be